
Impacts économiques de l'évolution démographique en Roumanie

La Roumanie fait face à un problème démographique important en raison du déclin naturel de sa population (faible taux de natalité) et d'une forte émigration. Depuis 1990, le pays a perdu 4 M d'habitants, tandis que le vieillissement s'accélère : les personnes âgées de plus de 65 ans représentent 17% de la population, contre 10% en 1990. La population roumaine pourrait décroître de 18% d'ici 2050 selon la Commission européenne. Le vieillissement démographique pourrait avoir un coût significatif sur les finances publiques du pays en raison de l'augmentation des dépenses de santé et de retraite. Dans le même temps, le déclin démographique pourrait peser sur la croissance potentielle du pays.

1. Le déclin démographique accélère le vieillissement de la population et devrait s'amplifier à long terme

Depuis 1960, la Roumanie est le septième pays le plus peuplé de l'Union européenne, avec une population oscillant entre 18,3 M d'habitants en 1960 à 23,2 M d'habitants en 1990. Depuis cette date, la population roumaine décroît chaque année en raison d'une forte émigration, amplifiée à compter de 2000 par l'assouplissement des conditions de mobilité intra-européennes dans le cadre des négociations d'adhésion à l'UE en 2007, et d'une baisse naturelle de la population. Fin 2016, la population roumaine s'élevait à 19,8 M d'habitants et plus de 4 M de roumains vivant à l'étranger. Depuis 2000, le nombre d'habitants décroît en moyenne de 0,7% par an, avec un point haut de 2,3% en 2008. Selon l'ONU, la Roumanie est le deuxième pays au monde pour le taux d'augmentation du nombre annuel d'émigrants (7,3% sur 2000-2015, contre 5,1% en Pologne). L'émigration touche principalement les jeunes diplômés issues des villes, affectant le taux d'urbanisation qui stagne à 53,8% en 2016. La population des cent villes les plus peuplées de Roumanie a baissé de 20% entre 1990 et 2015, à l'exception de Bucarest et Cluj-Napoca (nord-ouest). L'Italie et l'Espagne concentrent 60% des roumains ayant émigré.

Outre l'émigration, le taux de natalité s'est effondré depuis 1960, passant de 19 naissances pour 1000 habitants à 16/1000 en 1989, puis à 9/1000 en 2016¹. Cette évolution s'explique à la fois par la suppression de toutes les restrictions à l'usage de la contraception et la levée de l'interdiction de l'avortement en 1990², et par la transition démographique, avec le passage d'une famille « traditionnelle » à une famille « de classe moyenne ». Dans le même temps, le taux de mortalité a progressé, passant de 9 décès pour 1000 habitants en 1960 à 11/1000 en 1989, puis à 13/1000 en 2016 (10/1000 dans l'UE). A noter que l'espérance de vie en Roumanie s'élève à 75 ans (au 67^{ème} rang mondial), contre 80 ans en moyenne dans l'UE.

La population est désormais plus âgée : 17% de la population a plus de 65 ans, contre 10% en 1990. Sur la même période, les personnes âgées de moins de 14 ans représentent 16% de la population totale en 2016, contre 24% en 1990. La moyenne d'âge du pays est passée de 37,3 ans en 2007 à 41,4 ans en 2016 (42,6 ans en moyenne dans l'UE) et pourrait atteindre 47 ans en 2030. La pyramide des âges en est donc modifiée, prenant davantage une forme cylindrique, au détriment d'une forme conique propre à un pays émergent. Ainsi, le taux de dépendance des personnes âgées³ devrait augmenter à long terme, passant de 26% en 2016 (30% dans l'UE) à 54% en 2050 (50% dans l'UE) selon la Commission européenne. Le vieillissement de la population pourrait également entraîner une hausse du taux de pauvreté chez les

¹ L'Institut de statistiques prévoit que le taux de natalité atteindra 8/1000 en 2020.

² Résultant en une chute de la fécondité dans les années 1990 : 2,45 enfants par femme dans les années 1980, à 2,2 enfants dans en 1989, puis 1,3 enfant en 1995.

³ Ratio entre les personnes de plus de 65 ans et les personnes entre 15 et 64 ans.

personnes âgées de plus de 65 ans (24% en 2016, 17% dans l'UE) compte-tenu de l'insuffisance de l'épargne privée. En Roumanie, le seuil de pauvreté s'établit à 1469 EUR par an pour une personne seule.

De nombreuses études s'accordent à prédire un déclin continu de la population roumaine, de 18% d'ici 2050 dans le scénario de base à 25% dans le scénario le plus pessimiste selon les prévisions d'Eurostat. Selon le scénario de base, la Roumanie serait moins peuplée que les Pays-Bas à horizon 2030, et que la Belgique et la Suède à horizon 2080. Au niveau régional, seule la région Bucarest-Ilfov verrait sa population augmenter d'ici 2030, de 0,5% par rapport au niveau actuel, tandis que celle des régions du sud de la Roumanie (Ouest-Oltenia, Sud-Muntenia, Sud-Est) diminuerait de 12%.

2. L'évolution démographique de la Roumanie interroge sur les moyens de financement du système de retraite à moyen terme et sur son impact sur la croissance potentielle du pays à long terme

Le vieillissement démographique devrait conduire à une hausse des dépenses sociales (retraite, santé et prise en charge de la pauvreté des personnes âgées). Ainsi, les dépenses de santé et de retraite sont passées de 9,7% du PIB en 2006 à 12,5% en 2014. Les dépenses de santé représentent 5,6% du PIB, celles de retraite 6,9%. Même si elles restent encore en-deçà de la moyenne de l'UE (18%), ces dépenses représentent plus d'un quart des dépenses budgétaires du gouvernement (52,7 Mds EUR en 2016). La Commission estime que les dépenses de retraite devraient se stabiliser à long terme⁴, contrairement aux dépenses de santé, qui devraient augmenter de 1 pp. Par conséquent, **l'augmentation des dépenses pourrait dégrader les finances publiques à moyen terme et freiner les investissements publics.**

Le financement du régime de retraite roumain devrait rester un enjeu dans la mesure où son équilibre actuel n'est pas garanti. Le déficit du Fonds de pension s'élevait à 15,6 Mds RON en 2016⁵, soit près de 2% du PIB. A noter que la pension mensuelle moyenne s'établit à 1022 RON (225 EUR) au deuxième trimestre 2017, dont 982 RON au titre du pilier I et qu'on dénombre 5,2 M de personnes bénéficiaires, dont 4,7 M au titre du pilier I. **Le système de retraite roumain combine trois régimes, faiblement articulés entre eux.** Le régime public, pilier I du système, est un régime d'assurance vieillesse paritaire qui fonctionne sur les principes classiques de l'universalité et de la solidarité intergénérationnelle⁶. Un régime de fonds de pension d'entreprise sous gestion privée, pilier II, a été institué en 2010, comme un complément destiné à améliorer les pensions servies par le régime général⁷. Une assurance retraite individuelle facultative, pilier III, est également disponible.

Outre l'impact budgétaire, **le vieillissement de la population pourrait peser sur la croissance potentielle du pays à travers une baisse de la contribution du facteur travail à la demande et de la productivité du travail.** S'agissant de la contribution du facteur travail, la population roumaine en âge de travailler (15-64 ans) passerait de 13 M d'habitants en 2016 (soit un taux d'emploi de 67%) à 9 M en 2050 (55%). La fuite des cerveaux touche principalement les jeunes éduqués (20-35 ans) dans les secteurs des services (santé, éducation, IT). Cette raréfaction du facteur travail pourrait entraîner une perte d'attractivité pour les investisseurs en raison de tensions sur le marché du travail (pénurie de main d'œuvre), d'un nombre de consommateurs domestiques réduit et d'une augmentation des salaires. Par conséquent, la compétitivité des entreprises pourrait se dégrader, ce qui, in fine, pourrait se traduire, toutes choses égales par ailleurs,

⁴ A noter que cette prévision se base sur des données de 2013.

⁵ Ce montant n'inclue pas les pensions de retraite spéciales (défense, juges, etc.), comptabilisées dans le budget de l'Etat. Environ 8300 personnes bénéficient de ces retraites spéciales, pour un montant de 690 M RON.

⁶ Ce régime a été réformé en 2010 afin de limiter les effets de l'augmentation de l'espérance de vie : augmentation de la durée de cotisation, recul de l'âge du départ à la retraite, augmentation des taux et élargissement de l'assiette des revenus soumis à cotisation. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les employés doivent s'acquitter d'une contribution retraite de 25% alors que les employeurs en sont exemptés suite à l'adoption d'une réforme fiscale fin 2017.

⁷ Le pilier II est financé par un transfert de 5,1% des contributions du pilier I.

par une baisse des IDE entrants. Les projections démographiques étant plus pessimistes en Roumanie qu'en Hongrie ou en République tchèque, la compétitivité des entreprises roumaines serait potentiellement plus affectée par le vieillissement de la population que celle des entreprises hongroises ou tchèques.

S'agissant de la productivité, cette dernière diffère selon les classes d'âges des individus. Par conséquent, **une évolution de la pyramide des âges aurait un impact sur la croissance de la productivité au niveau agrégé.** Plusieurs études empiriques⁸ montrent que la productivité et la propension à innover d'un individu atteignent leur maximum entre 40 et 50 ans.

La Banque nationale de Roumanie (BNR) estime qu'une hausse de 1% de la population âgée de plus de 65 ans pourrait mener à une baisse de 1,3% du PIB potentiel⁹ alors même que la croissance potentielle actuelle de la Roumanie est de 3,5%.

Clause de non-responsabilité - Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

⁸ On peut citer notamment : Aiyar, Ebeke et Shao, 2016, « The impact of workforce aging on european productivity », FMI WP 16/238.

⁹ Banque nationale de Roumanie, décembre 2017, « Raport asupra stabilității financiare » n° XIV 2/2017.